



# daphni

**ARTICLE 29**  
**2024**





## A. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'engagement ESG de daphni est profondément ancré dans ses valeurs depuis sa création, il y a maintenant près de 10 ans. **daphni est une entreprise à mission et certifiée B Corp**, ces deux boussoles nous guident et garantissent notre engagement en faveur d'un monde plus durable. Ce n'est pas un simple slogan, mais un principe fondamental qui régit tous les aspects de notre activité de société de capital-risque.

Cette dynamique, portée par l'équipe daphni et l'ensemble de son écosystème (start-ups de notre portefeuille, fondateurs, investisseurs, etc.), est notre atout principal dans la construction d'une vision claire et ambitieuse pour nos équipes et nos partenaires.

2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Des méga-incendies, des conditions météorologiques extrêmes et 320 milliards de dollars de dommages climatiques... Simultanément, des changements politiques ont favorisé l'isolement et la polarisation au lieu de la collaboration, nous éloignant encore plus de nos engagements mondiaux Net Zero.

Chez daphni, nous gardons l'espoir que cette situation puisse être corrigée. Nous sommes fermement convaincus que la création d'un monde durable et inclusif n'est pas impossible. Grâce à des actions audacieuses, à la collaboration et à l'innovation, nous pouvons transformer les défis en opportunités. Tout au long de l'année 2024, nous avons mis nos convictions en action, en dévoilant de nouvelles initiatives et ressources pour passer à la vitesse supérieure.

### Entreprise à mission : rappel de notre raison d'être et de nos objectifs

Depuis 2021, la mission de daphni est définie dans ses statuts :

« Conscients de notre responsabilité pour les générations futures, la raison d'être de la Société est de placer au cœur de ses engagements et de ses investissements la contribution à un monde meilleur et durable, accélérée par la technologie. »

Pour réaliser cette mission, daphni poursuit des objectifs sociaux et environnementaux:

1. **Donner les moyens et accompagner les entreprises que nous soutenons afin de participer activement à la transition vers un monde plus responsable.**
2. **Nous appliquer les standards environnementaux et sociaux qui sous-tendent notre raison d'être.**
3. **Communiquer et partager auprès de nos parties prenantes, communautés, les valeurs éthiques, sociales et environnementales qui nous animent.**

Nous pouvons atteindre ces trois objectifs par la mise en œuvre d'actions au sein de nos communautés et avec nos parties prenantes, tout en renforçant nos pratiques d'investissement responsable. Notre objectif est de générer via nos activités un **impact positif et significatif sur la société, les communautés et l'environnement**, et ce, au travers des entreprises que nous décidons de soutenir. Les engagements ESG de daphni sont donc parfaitement cohérents avec la stratégie de l'entreprise.



Notre Comité de mission joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre et le suivi de nos engagements. Sa mission : garantir que **notre stratégie reste alignée avec les objectifs sociaux et environnementaux que nous nous sommes fixés.**

Composé d'experts indépendants issus de l'écosystème daphni, le comité apporte un regard critique, objectif et bienveillant sur nos activités. Il identifie les leviers d'amélioration, questionne nos décisions et éclaire nos arbitrages stratégiques. En 2024, il réunissait **6 membres aux profils complémentaires**, avec lesquels nous avons challengé nos orientations pour progresser collectivement.

En 2025, nous ouvrons un nouveau chapitre en renouvelant notre Comité de mission. Après trois années d'engagement à nos côtés, nous remercions chaleureusement les membres sortants pour leur contribution déterminante à notre trajectoire. Leur exigence et leur bienveillance ont contribué à **faire de notre mission une boussole concrète, vivante et exigeante.**

#### Certification B Corp

La certification B Corp constitue le deuxième pilier de notre stratégie ESG. Elle nous aide à rester fidèles à notre mission tout en adoptant les meilleures pratiques du marché. Obtenue en **septembre 2022 avec un score de 105,8** — bien au-delà du seuil de 80 — cette certification reflète notre engagement concret en faveur d'un impact positif et structurant sur le long terme.

L'année 2024 a marqué une phase de consolidation et de résilience, avec la mise en œuvre effective des politiques développées les années précédentes. Plutôt que de multiplier les initiatives, nous avons choisi de les approfondir et d'en mesurer les effets réels.

En 2025, nous entamons un **nouveau cycle de recertification**, non pas pour courir après un score plus élevé, mais pour réaffirmer notre cap. Une amélioration du score serait bien sûr un signal encourageant — mais notre priorité reste d'accroître la cohérence, la portée et la profondeur de notre impact.

Cette recertification n'est pas une simple étape administrative : c'est une opportunité précieuse de nous challenger à nouveau, de remettre en question nos habitudes, et de viser plus haut. Nous sommes fiers du chemin parcouru... et encore plus motivés par celui qui nous attend.

#### La RSE en pratique chez daphni

L'approche RSE de daphni est ancrée dans son ADN d'entreprise à mission avec pour objectif de satisfaire aux normes les plus élevées dans ce domaine. Chez daphni, la RSE se traduit par l'application opérationnelle de nos objectifs de mission et de notre certification B Corp. Nous nous engageons à adopter les meilleures pratiques du marché et toute nouvelle norme pertinente à nos objectifs. Dans la lignée de nos travaux sur B Corp, 2024 a été l'année de la consolidation de nos engagements RSE. Parallèlement à la croissance de son portefeuille, daphni est confrontée aux mêmes problèmes que toutes les entreprises en croissance, à savoir le suivi de ses données et le maintien d'une culture d'entreprise. C'est pourquoi nous avons décidé de renforcer notre engagement au cours du premier semestre.

En 2024, **nous avons réorganisé notre approche de la RSE**, en l'affinant au cours de quelques mois d'ateliers qui ont mêlé stratégie descendante avec des contributions ascendantes. En milieu d'année, nous avons formalisé un nouveau cadre pour **intégrer la durabilité, l'inclusion et la responsabilité dans nos activités quotidiennes.**

Pour aller de l'avant, nous avons établi des politiques internes clés qui façonnent notre culture :

- Politique globale interne de RSE
- Politique d'expérience des employés de Daphni
- Politiques d'achat et d'approvisionnement
- Code d'éthique et de conduite professionnelle



Parce que nous croyons en la force de l'engagement concret, nous avons introduit en 2024 deux jours de congé bénévolat pour chaque membre de l'équipe. L'objectif : permettre à **chacun de s'impliquer dans les initiatives solidaires soutenues par daphni et Rainbow**, à sa manière.

Parmi les moments forts de l'année, trois membres de notre équipe ont parcouru 130 km à vélo en deux jours aux côtés de réfugiés, dans le cadre de l'opération Reborn Trip. Cette association œuvre pour l'intégration par le sport, en créant des expériences collectives qui tissent des liens durables. Ce défi physique et humain incarne l'esprit de solidarité que nous souhaitons encourager.

En 2025, nous allons plus loin : de **nouvelles opportunités de bénévolat** seront proposées à l'ensemble de l'équipe, en lien avec les organisations caritatives que nous soutenons durablement. Encourager ces engagements, c'est pour nous une manière concrète de faire vivre notre mission au-delà des murs de l'entreprise.

En tant qu'investisseur responsable, nous encourageons nos participations à prendre en compte les facteurs ESG et à les placer au cœur de leur modèle. Nous sommes convaincus que montrer l'exemple permet de renforcer la légitimité de nos demandes. Nous avons également mis en place une **politique de compensation carbone** afin de contrebalancer nos émissions résiduelles une fois qu'elles ont été réduites.

Nos équipes tant en interne qu'en externe sont **formées régulièrement aux sujets RSE et ESG** pour garantir que nous restons toujours à la pointe du développement durable. Dans cette optique, nous avons organisé des points d'éclairage, des lunch & learn, partages de contenu et masterclass pour toute notre équipe.

Nous restons déterminés à rester à la pointe de l'évolution des normes et des meilleures pratiques, en montrant l'exemple d'un avenir plus durable et plus équitable.

Pour nous comparer aux normes du marché, nous avons entrepris **l'évaluation de notre Impact Score**, un outil mis au point par le **Mouvement Impact France** qui évalue l'impact environnemental et social de notre entreprise sur son écosystème. Avec **un score de 63**, contre une moyenne de 54 pour les institutions financières en France, nous ne faisons pas que répondre aux attentes.

#### Notre activité de capital-risqueur

2024 a été une année riche pour daphni. Nous avons accueilli **13 nouvelles entreprises dans nos fonds Yellow et Dastore et 77% du montant total investi a été consacré à des projets durables**, ce dont nous sommes fiers. Cependant, toutes les entreprises n'ont pas un impact « by design » ou ne partent pas du même point en ce qui concerne les critères ESG, **notre rôle est de les soutenir et de les guider tout au long de leur parcours en matière de développement durable**. Nous poursuivrons cette tendance à orienter les investissements vers des opportunités durables, car nous sommes convaincus qu'elles feront partie de la solution pour construire un avenir meilleur et plus durable.



En 2024, nous avons également été actifs en interne, en réorganisant **notre approche ESG dans le cadre du processus d'investissement**. Et parce que le partage est clef, nous sommes allés plus loin en ouvrant notre outil de notation ESG, le rendant accessible à l'ensemble de l'écosystème pour faire avancer l'ESG. Nous avons identifié les moments clés du parcours d'investissement qui avaient besoin d'être renforcés, en veillant à ce que l'ESG ne soit pas simplement une considération externe, mais une partie intégrante de la façon dont nous évaluons, investissons et soutenons les entreprises. Renforcer ces étapes signifie prendre de meilleures décisions d'investissement, plus responsables, et fixer des normes plus élevées pour les entreprises.

### L'ESG intégré dans notre processus

#### Evaluation du dealflow

- Nous appliquons une **politique d'exclusion rigoureuse** pour garantir que toutes les opportunités d'investissement s'alignent sur nos normes ESG et d'impact.
- **ESG/Impact Tags** sont attribuées à chaque opportunité d'investissement de deal flows, nous aidant à qualifier et à catégoriser les investissements potentiels en fonction de critères de durabilité.
- **Évaluation de l'intuition ESG** (positive, neutre, negative). L'évaluation initiale évalue chaque projet en fonction des informations disponibles (positives, neutres ou négatives) - revues chaque semaine par notre responsable ESG pour garantir l'alignement avec nos critères d'investissement et répondre rapidement à toute préoccupation.

#### Comité de pré-investissement (Pré-IC)

- **Évaluation d'impact** : Mesure de l'impact basée sur les 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies grâce à une méthodologie d'impact exclusive. Nous mesurons également l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité de chaque projet, en tenant compte des perspectives
  - Si le score global est  $<0$ , le deal est abandonné
  - Chaque notation est revue et challengée par notre responsable ESG
- **Cadre ESG DDQ** : Nous avons développé un cadre ESG DDQ pour aider les équipes d'investissement à élaborer des questions de diligence raisonnable ESG personnalisées pour chaque transaction, garantissant ainsi une concentration sur les questions de durabilité les plus pertinentes.

#### Post-IC & intégration en portefeuille

- **Clause de durabilité** : Systématiquement inclus dans les accords d'actionnaires, couvrant des sujets ESG clés tels que la diversité et l'inclusion (D&I) et l'impact sur l'environnement
- **Collecte d'informations et des KPIs ESG** : Nous recueillons des données ESG initiales et des indicateurs clés de performance (KPI) auprès des entreprises de notre portefeuille afin de suivre et de stimuler les progrès en matière de développement durable.
- **Intégration ESG** : Une session ESG dédiée est organisée pour décrire ce que nous offrons et attendons de nos sociétés en portefeuille en termes d'intégration de la durabilité.

#### Suivi et support du portefeuille

- **Niveau du conseil d'administration** : L'ESG est abordée chaque année au niveau du conseil d'administration, avec une participation active et un vote (en personne ou par délégation) sur chaque résolution.
- **Apiday et la collecte des KPI ESG** : Nous suivons les indicateurs clés de performance (KPI) ESG, notamment l'empreinte carbone, via Apiday et offrons un accès à des prestataires de confiance avec des avantages pour soutenir les objectifs de développement durable. Grâce à la plateforme Apiday, les entreprises de notre portefeuille peuvent s'engager activement dans leur démarche de développement durable et la faire progresser.
- **Dialogues bilatéraux et relations d'experts** : Nous facilitons des dialogues et des ateliers individuels, mettant en relation les entreprises du portefeuille avec des experts pour le développement de politiques RSE et la génération d'idées.

- **ESG Toolbox** : Une ressource pour soutenir les entreprises de portefeuille au début de leur parcours vers le développement durable.
- **Webinars et événements** : Nous organisons des webinaires ESG et des événements dédiés pour favoriser l'apprentissage et le progrès.
- **Campagne ESG et Empreinte Carbone** : La campagne annuelle comprend des outils et des ressources pour aider les entreprises.

Chez daphni, les critères ESG sont pleinement intégrés à chaque étape du cycle de vie d'un investissement, de l'identification des opportunités jusqu'à la sortie du portefeuille. Cette approche holistique illustre notre volonté d'aligner performance économique et impact positif, dans une logique de long terme.

Chaque opportunité fait l'objet d'une **analyse préalable approfondie, incluant une revue ESG, juridique, RH et sectorielle**. Cette procédure nous permet d'évaluer la contribution potentielle aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'identifier en amont les éventuels signaux faibles ou risques à anticiper.

#### Clause ESG dans les pactes d'actionnaires

Afin d'ancrer cette exigence dans le temps, daphni a introduit une **clause de durabilité dans ses pactes d'actionnaires**. Cette clause couvre l'ensemble des enjeux ESG : **climat, diversité, équité, inclusion (DEI), et gouvernance**.

Lorsqu'un refinancement permet de renégocier le pacte, nous plaidons systématiquement pour l'ajout de cette clause dans les sociétés où elle n'existe pas encore. C'est un levier simple mais structurant pour encourager un engagement progressif, mesurable et documenté sur le long terme.

#### Exclusion

Pour nous prémunir des risques spécifiques associés au développement durable et investir en accord avec nos valeurs et convictions, Daphni a instauré une **politique d'exclusion applicable à l'ensemble de nos nouveaux investissements**, quel que soit le véhicule d'investissement. Basée sur les lignes directrices de l'OCDE, cette politique d'exclusion est inscrite dans une stratégie globale d'investissement durable.

#### Engagement

Chez daphni, nous sommes convaincus que notre rôle d'investisseur va bien au-delà du financement. **Accompagner les entrepreneurs sur les enjeux de durabilité, diffuser les meilleures pratiques ESG** et anticiper les risques liés à la soutenabilité font partie intégrante de notre mission.

C'est dans cette optique que nous avons structuré notre **politique d'engagement actionnarial autour de trois piliers**, en cohérence avec nos engagements de société à mission. Cette stratégie s'applique à 100 % de nos participations, dès l'entrée au capital :

1. **Sensibiliser** les entreprises aux enjeux de durabilité, en vulgarisant les risques et opportunités associés.
2. **Donner les moyens d'agir**, en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies ESG concrètes, adaptées au niveau de maturité de chaque structure.
3. **Partager la connaissance**, en diffusant les bonnes pratiques, outils et retours d'expérience au sein de notre écosystème et au-delà.



Notre équipe d'investissement est **pleinement mobilisée** autour de cette stratégie

À travers cette démarche, nous aspirons à faire de daphni **un véritable centre de ressources et de compétences ESG**, capable d'accompagner les entrepreneurs dans la durée, de manière exigeante mais accessible.

#### Diversité & Inclusion: Lancement de Time4

Le secteur du capital-risque accuse un réel retard en matière de diversité — et chez daphni, nous en avons pleinement conscience. Depuis plusieurs années, nous avons initié des actions pour faire bouger les lignes, comme notre engagement aux côtés d'**Included VC**. Mais nous savons que cela ne suffit pas.

C'est pourquoi nous sommes prêts à interroger nos propres pratiques, à reconnaître nos biais, à nous remettre en question et à faire de la place à des perspectives nouvelles autour de la table.

Du côté de nos participations, nous adaptons notre accompagnement au niveau de maturité de chaque entreprise. Nous ne cherchons pas à imposer des standards figés, mais à **soutenir activement des démarches sincères, dans une logique de progrès continu.**

En 2025, nous passons à l'action avec **Time4, un projet de fonds Article 9 de 100 M€ entièrement dédié à la diversité et à l'inclusion.** Ce projet est mené en partenariat avec des acteurs de terrain comme **Live for Good, Les Déterminés et HEC sur la partie académique.** Il repose sur une double conviction :

- **Objectif 1 : faire émerger des rôles modèles :** En finançant des entrepreneurs issus de parcours sous-représentés (diversité sociale, culturelle, territoriale, etc.).
- **Objectif 2 : soutenir des projets à mission inclusive :** En investissant dans des entreprises dont l'activité contribue directement à promouvoir l'inclusion (emploi, éducation, santé, accès aux droits...).

**Time4 incarne notre volonté d'agir à la racine des inégalités d'accès au capital, tout en construisant un portefeuille ambitieux, aligné avec les valeurs que nous défendons.**

Chez daphni, nous mettons en œuvre une stratégie de communication et de dialogue active pour informer, sensibiliser et embarquer l'ensemble de nos parties prenantes – souscripteurs, fondateurs, collaborateurs, membres de la communauté, écosystème tech et partenaires, sur les enjeux ESG intégrés à notre politique d'investissement.

Notre démarche repose sur une combinaison de formats réguliers, ciblés et accessibles à tous :

#### **I. Suivi ESG structuré et reporting aux souscripteurs**

- Données ESG collectées **trimestriellement** via notre outil de reporting interne : indicateurs-clés, événements ESG, actualités notables du portefeuille.
- Suivi **annuel** des KPIs ESG à travers notre partenariat avec la plateforme Apiday, facilitant l'engagement des entreprises dans leur trajectoire durable.
- **Communication des résultats** auprès de nos souscripteurs sur une base **trimestrielle ou annuelle** selon la nature des indicateurs.
- **Publication d'un rapport ESG annuel** mis à disposition sur notre site internet, en libre accès.
- Rapport SFR périodique pour les fonds concernés

## 2. Dialogue régulier avec les participations

- Dialogue structuré via des échanges bilatéraux, conseils d'administration et campagnes ESG (3 temps forts par an).
- Organisation de **sessions d'onboarding ESG**, de partages de bonnes pratiques, et d'événements dédiés à la durabilité.
- Mise à disposition d'une **ESG Toolbox open source** pour aider les fondateurs à structurer leurs premières démarches (lancement élargi prévu en 2025).
- Participation à des initiatives collectives (groupes de travail sectoriels, fédérations, ONG) pour renforcer notre influence et diffuser les meilleures pratiques.

## 3. Sensibilisation et mobilisation de l'écosystème au sens large

- **Newsletter hebdomadaire** à destination de la communauté tech, incluant de nombreux contenus ESG.
- **Gazette mensuelle** valorisant les fondateurs, membres et engagements de notre communauté.
- **Podcast et formats vidéo** autour de notre devise "Build da City. for. Good."
- **Publications d'insights sectoriels**, tribunes et interventions dans les médias.
- **Événements en ligne et en présentiel** (webinaires, VC Bridge, Tech Bikers, soirées thématiques), réunissant nos 300+ membres actifs.
- Animation de nos **réseaux sociaux** (LinkedIn, Twitter), partage d'initiatives et soutien à des ONG ou coalitions (SISTA, Sport en Peloton, etc.).

Cette stratégie vise à instaurer une **culture commune de la durabilité**, à renforcer l'impact collectif et à garantir une **transparence complète vis-à-vis des engagements ESG** pris par la société de gestion.

Nous organisons des actions de communication ciblées ainsi que des **événements portant sur des thématiques liées à l'ESG et à l'impact**, rassemblant les dirigeants des entreprises de notre portefeuille et nos parties prenantes. Ces efforts visent à inculquer une culture commune et renforcer leur sensibilité aux enjeux environnementaux et sociaux.

En complément de ces actions, nous nous impliquons activement dans des **initiatives collectives en collaborant avec différents groupes de travail, des initiatives mondiales, ainsi qu'avec notre fédération, dans le but de promouvoir les meilleures pratiques en matière d'ESG** et d'apporter des changements significatifs tant au sein du secteur du venture capital que dans notre écosystème de participations.

En 2024 nous avons collaboré activement avec plusieurs initiatives et fédérations. Il s'agit non seulement d'un soutien financier, mais aussi de l'allocation de ressources et de temps de la part de daphni pour travailler de concert avec elles.

En 2025, nous irons encore plus loin en partageant une suite ESG avec notamment notre propre **"ESG toolbox" disponible en open source** et que nous allons largement partager avec notre écosystème.

### Initiatives et groupes de travail

daphni est fier d'être un membre actif du **Mouvement Impact France**, réunissant des entrepreneurs et des dirigeants engagés à mettre l'impact écologique et social au cœur de leurs entreprises.





**Climate Dividends** est une association qui a développé un indicateur extra-financier standardisé qui mesure l'impact climatique positif généré par une entreprise. daphni encourage activement l'adoption des Dividendes Climatiques dans l'ensemble de ses sociétés en portefeuille.

**Leaders For Climate Action** est une communauté d'entrepreneurs unis pour l'action climatique. daphni est membre de la communauté en France.

**IncludedVC** vise à accroître la diversité dans le VC. daphni offre son expertise dans des master classes, des ateliers et des séances de coaching dans leurs programmes d'apprentissage.

**The initiative Climat International (iCI)** rassemble des investisseurs du marché privé pour promouvoir le leadership dans la gestion des risques et des opportunités climatiques. daphni s'engage fièrement à respecter les principes de l'iCI, en favorisant la collaboration et en partageant les meilleures pratiques au sein du secteur.

**SISTA** est une initiative qui s'efforce de combler l'écart de financement entre les femmes et les hommes entrepreneurs. En tant que signataire de la Charte SISTA, daphni s'engage à atteindre 25 % de financement pour les entreprises dirigées par des femmes d'ici 2025.

**VentureESG** aide le secteur du capital-risque à intégrer l'ESG comme pratique standard dans la diligence raisonnable, la gestion de portefeuille et les opérations de fonds. daphni est fière de siéger au comité de pilotage.

**France Invest** rassemble des professionnels et experts du capital-investissement, des infrastructures et de la dette privée. Membre engagé, daphni contribue activement aux groupes de travail GT Climat et GT Accélération & Durabilité, promouvant ainsi la durabilité et l'innovation.

daphni est signataire des **Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN-PRI)** depuis 2022, le réseau soutenu par l'ONU qui promeut les pratiques d'investissement responsable.

daphni est membre de l'association **France Digitale** qui a pour objectif de rassembler startups et investisseurs pour défendre l'innovation en France et en Europe.

## B. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

En 2024, nous avons poursuivi l'augmentation des ressources humaines et financières consacrées aux sujets extra-financiers. Concrètement :

Un équivalent temps plein (ETP) est entièrement dédié à l'ESG représenté par notre Head of Sustainability ; et 0,5 ETP supplémentaires sont répartis au sein des autres équipes (investissement, opérations, communication, etc.),

Ce qui représente **7,5 % de nos effectifs à temps plein** mobilisés sur les enjeux ESG.

Sur le plan budgétaire, 200 000 euros ont été spécifiquement alloués à ces sujets. Ce montant inclut :

- nos adhésions à des initiatives sectorielles,
- nos soutiens à des projets à visée philanthropique,
- les prestations de nos partenaires extra-financiers,
- nos participations à des événements, ou l'organisation d'événements, dédiés à l'ESG et à la durabilité.



En 2024, nous avons notamment fait appel à plusieurs prestataires externes, dont Apiday pour la structuration et la gestion de nos données ESG, et Sami pour le calcul de notre empreinte carbone ainsi que l'évaluation de nos émissions financées.

Nous avons poursuivi une stratégie active de **renforcement des compétences internes, de diffusion de la culture ESG, et de développement d'outils et de contenus** permettant à l'ensemble de l'équipe de mieux intégrer les enjeux extra-financiers dans son quotidien.

## I. Formations suivies par les équipes

Une série de formations a été suivie par les membres de l'équipe tout au long de l'année 2024, couvrant aussi bien les **thématiques ESG que les sujets réglementaires et de gouvernance**. Ces formations ont permis d'élever le niveau de compréhension collectif, de nourrir les réflexions stratégiques, et de renforcer notre capacité à accompagner nos participations de manière pertinente et éclairée.

### Formations suivies :

- Butterfly (programme régénératif lancé par Axa Climate)
- AMF (sensibilisation réglementaire et critique)
- B Leader (certification pour l'accompagnement vers B Corp)
- Fresque de la diversité
- CSR Workshop
- ESG workshop 2.0
- Biais cognitif – SISTA
- AML / Délits d'initié / Abus de marché
- Déjeuner interne sur l'administration judiciaire de porteurs en difficulté
- Formation AMF RCCI
- Formation RCCI annuelle
- Formation actualités juridiques et fiscales
- Déjeuner de sensibilisation sur les mécanismes de financement public dont certains liés à extra-financier

## 2. Stratégie de communication et de diffusion des connaissances ESG & Impact

Notre stratégie de communication a contribué à diffuser une culture de l'impact et de l'ESG, aussi bien en interne qu'auprès de notre écosystème. Nous avons multiplié les formats, afin de toucher des publics variés et de renforcer la pédagogie autour des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- En 2024, près de **60 publications LinkedIn** ont porté sur des sujets d'impact, qu'il s'agisse de nos participations ou de la société de gestion. Parmi elles : publication de notre rapport ESG, lancement du fonds de dotation *Rainbow*, annonce de notre projet de fonds diversité Time4.
- **50 newsletters partagées**, dont **plus de 20 consacrées à des enjeux de durabilité, d'inclusion et d'innovation responsable**. Notre gazette mensuelle met en valeur des profils engagés et des solutions pionnières de notre portefeuille.
- Publication de notre premier ouvrage, DaBook, intégrant **plus de 100 pages dédiées à l'ESG**, à l'investissement humain et aux nouvelles formes d'engagement dans le capital-risques

- Nous avons aussi décidé de rendre publique notre reporting PRI 2024, notre méthodologie d'impact et notre outil de scoring d'impact.
- **66 % de nos épisodes de podcast** ont porté sur des enjeux sociaux et environnementaux, avec des invités tels que Brune Poirson (CSO Accor), Arthur Auboeuf (Team for the Planet), ou Louis Falga (Chapitre 2).
- Lancement de nos **premiers EP musicaux**, combinant durabilité et narration sonore à travers 6 chansons avec 6 leaders engagés : Brune Poirson (voyage), Thibaud Hug de Larauze (reconditionnement), Marc Simoncini (mobilité), Luc Julia (IA), Hakim Baka (don d'objets), Eric Newton (création française).

### 3. Événements et mobilisation

- **Plus de 30 événements internes** organisés, dont une majorité centrée sur l'inclusion, la durabilité, et le partage d'expériences inspirantes.
- **Interventions régulières dans des événements externes** en tant que panéliste, afin de promouvoir une approche ambitieuse de l'impact et faire avancer la place de l'ESG dans le capital-risque.

## C. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

daphni dispose d'une gouvernance structurée qui intègre pleinement les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans ses processus décisionnels. Cette approche repose sur plusieurs comités complémentaires, assurant à la fois supervision, ambition stratégique et évaluation continue des actions mises en œuvre.

Le comité de direction joue un rôle central dans la prise en compte des enjeux ESG. Ses membres sont acculturés à ces sujets et engagés dans leur approfondissement, ce qui leur permet de les intégrer de manière cohérente à la stratégie globale de la société. Cette acculturation s'est traduite par des décisions structurantes, comme le **passage au statut de société à mission en 2021 et l'obtention de la certification B Corp en 2022**. Ces démarches formalisent l'engagement de daphni tout en lui fournissant des outils de pilotage et de redevabilité. De plus le comité de direction valide, les différents rapports extra-financiers, les différentes politiques et les données ESG.

Le comité stratégique, composé de plusieurs experts externes, accompagne la direction dans ses choix d'orientation et la challenge de manière constructive. Deux de ces membres sont particulièrement engagés sur les thématiques environnementales et sociales, apportant un éclairage précieux et un recul critique utile à la robustesse des arbitrages. Le comité de mission incarne l'exigence de redevabilité de daphni. Composé de membres issus de la société et de son écosystème, il évalue les progrès réalisés au regard des objectifs sociaux et environnementaux définis par la mission. Son rôle dépasse le simple suivi : **il identifie les axes d'amélioration, questionne les décisions prises, et pousse la société à aller plus loin et plus vite**. Véritable vigie de l'impact, ce comité a su, depuis sa création, apporter un regard structurant sur la stratégie et encourager une dynamique d'amélioration continue.

La politique de rémunération de daphni, conforme à la directive AIFM, daphni a signé la **charte de partage de la valeur de France Invest et a mis en place un accord d'intéressement équitable pour l'ensemble des salarié·es**. Celui-ci repose sur des critères financiers et extra-financiers, notamment en lien avec la mission de la société, permettant d'aligner la performance collective avec nos engagements ESG.





Au-delà de ses comités de gouvernance et d'orientation stratégique, daphni s'appuie sur un ensemble de chartes et politiques internes intégrant explicitement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- CSR Internal Global Policy,
- Daphni's Employee Experience Policy
- Purchase & Supplier Policies
- Code of Ethics and Professional Conduct

Ces documents de référence traduisent l'engagement de daphni à structurer et faire vivre sa démarche ESG au quotidien, dans le fonctionnement même de l'entité.

## **D. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE**

La stratégie d'engagement de daphni est au cœur de notre proposition de valeur en tant qu'investisseur actif, tant sur les aspects ESG que sur les enjeux opérationnels. Nous sommes convaincus que notre rôle est d'aider les entrepreneurs dans leurs démarches et de diffuser auprès d'eux les meilleures pratiques en matière d'ESG. Aujourd'hui, 100 % des entreprises de notre portefeuille sont couvertes par notre stratégie d'engagement.

L'accompagnement de daphni se manifeste à travers diverses actions : **dialogues bilatéraux, campagnes de sensibilisation, échanges lors des conseils d'administration, ainsi que l'exercice de nos droits de vote.** Ces initiatives visent à établir une relation solide avec nos partenaires et à favoriser leur développement durable.

### **Sensibiliser nos participations sur les enjeux de durabilité**

La sensibilisation constitue une étape clé de cet accompagnement. Plusieurs fois par an, nous menons des **campagnes ESG auprès de nos participations pour partager des ressources, outils et méthodologies de qualité.** Ces campagnes visent notamment à encourager les entreprises à mesurer leur empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3), au moins une fois tous les deux ans, car cette démarche est essentielle pour comprendre les grands leviers d'action spécifiques à chaque secteur. En identifiant ces leviers, les entreprises peuvent aller au-delà de la simple mesure pour mettre en place des actions concrètes. De plus, nous avons besoin de données chiffrées pour établir le bilan carbone de daphni.

Notre conviction est que **mesurer son empreinte carbone est un point de départ indispensable** pour agir efficacement. Nous partageons également des conseils et des ressources pour les aider à réaliser un bilan carbone et aller plus loin dans leur stratégie de réduction d'impact. Ces échanges s'inscrivent dans un dialogue continu entre daphni et ses participations.

### **Donner les moyens à nos participations de développer leur stratégie ESG**

Pour permettre à nos participations d'élaborer des stratégies ESG solides, daphni met à leur disposition des outils dédiés. Notre **ESG Toolbox**, par exemple, est conçue pour guider les entreprises dans leurs premières actions et politiques ESG. Elle rassemble des solutions existantes, des ressources complémentaires et des informations sur les réglementations en vigueur, afin d'aider nos participations à mieux appréhender les enjeux ESG.

En parallèle, lors de nos discussions bilatérales et campagnes de sensibilisation, nous recommandons des méthodologies et guides reconnus, tels que la toolbox ESG de France Digitale. Cette dernière propose une approche en trois étapes : formaliser les politiques environnementales, sociales et de gouvernance ; déployer les stratégies et engager les parties prenantes ; mesurer et communiquer les résultats.



Depuis nos débuts, nous avons collaboré avec de nombreux prestataires ce qui nous a permis d'identifier les plus pertinents. Cet effort a conduit au développement de notre **outil "Trusted Providers"**, qui centralise les recommandations de prestataires par domaine (ESG, finance, tech, RH, etc.). Disponible sur notre site web, cet outil vise à simplifier le quotidien de nos participations en leur offrant une sélection de prestataires de confiance, souvent accompagnée d'avantages spécifiques.

Enfin, nous restons à l'écoute des nouvelles réglementations et cadres méthodologiques dans notre écosystème, afin de rendre ces ressources accessibles à nos entreprises et de continuer à les accompagner dans leur transition.

## **Communiquer et partager les connaissances ESG auprès du plus grand nombre**

Chez daphni, **la communication et le partage de connaissances ESG sont au cœur de notre démarche**. Nous croyons en la transparence et publions sur notre site internet les outils et méthodologies que nous développons. Chaque année, nous organisons également des **événements dédiés à l'ESG et à l'impact**, rassemblant les dirigeants de nos entreprises en portefeuille et nos parties prenantes. Ces actions visent à inculquer une culture commune et à renforcer la sensibilité aux enjeux environnementaux et sociaux.

Nous **participons activement à des initiatives collectives**, collaborons avec des groupes de travail sectoriels et travaillons avec notre fédération pour promouvoir les meilleures pratiques ESG. Ces efforts contribuent non seulement à améliorer notre propre écosystème mais aussi à renforcer l'impact collectif dans le secteur du venture capital.

Nous nous engageons à être une force motrice, en accompagnant nos participations et en partageant nos connaissances pour construire un avenir plus durable et responsable.

## **Bilan de notre engagement actionnarial en 2024:**

En 2024, nous avons renforcé notre engagement en tant qu'actionnaires actifs en élargissant significativement la couverture ESG à l'échelle du portefeuille. **Le nombre de participations engagées dans une démarche de reporting ESG est passé de 29 à 52**, y compris parmi les sociétés en phase très early-stage. Cette dynamique reflète notre conviction stratégique : intégrer les enjeux ESG dès le début pour qu'ils deviennent un réflexe naturel dans le développement des entreprises.

L'élargissement du périmètre s'est accompagné d'un léger repli temporaire du taux de réponse, que nous avons anticipé. Nous restons convaincus que l'introduction précoce des enjeux ESG est une condition essentielle pour en faire un véritable levier de transformation.

- **13 nouvelles entreprises ont rejoint notre portefeuille**, portant le total à près de 60 participations, aux côtés de plus de 350 membres de notre communauté.
  - **Notre campagne annuelle carbone a évolué vers une approche plus globale**, intégrant des ressources ESG et des recommandations de bonnes pratiques. Trois temps forts ont rythmé cette campagne : mai, septembre et novembre 2024.
  - **La deuxième campagne ESG annuelle (déc. 2024 – fév. 2025) a atteint 52 entreprises**, contre 29 l'an dernier, y compris pour les participations où nous sommes très minoritaires au capital.
  - **63 % des entreprises éligibles (plus d'un an, chiffre d'affaires, comptes) ont réalisé un bilan carbone** ou une ACV, en légère progression.
  - **4 entreprises sont certifiées ou en cours de certification B Corp** : Back Market, Leocare, Swile et Kolet. **13**
- 

- **5 entreprises sont des sociétés à mission** : Hemea, Back Market, Underdog, Dift et Apiday.
- **Plus de 10 sessions d'onboarding ESG & Impact**, ainsi que de nombreux accompagnements individualisés (1:1).
- **Plusieurs événements de sensibilisation et de partage de bonnes pratiques ESG** organisés pour nos participations.
- **95 % du portefeuille a été couvert par la campagne ESG**, avec un taux de réponse de 79 %.
- **Des temps forts de partage** : webinaire Société à Mission, session ESG AMA, et lancement de notre ESG Toolbox.

## Politique de vote

L'exercice du droit de vote représente un instrument essentiel pour exprimer pleinement notre engagement envers nos participations et les entrepreneurs que nous soutenons.

En tant que détenteur d'actions de nos sociétés en portefeuille, nous participons aux assemblées générales de ces sociétés. Outre ces assemblées, nous sommes également généralement représentés dans l'organe de supervision de la gestion (conseil d'administration ou équivalent) de la majorité de nos participations. Dans le cadre de ces organes, nous avons l'opportunité de revoir et d'échanger sur la stratégie de nos participations. Nous participons en outre généralement à des majorités qualifiées relatives à certains changements engageants et qui peuvent avoir des conséquences fortes en matière ESG, comme, par exemple, des changements concernant l'objet social, le plan de développement ou la mission de l'entreprise concernée. Cette représentation dans ces organes de supervision nous permet de communiquer notre vision sur les sujets ESG et de partager les meilleures pratiques dans ce domaine à nos sociétés en participation, pour insuffler les évolutions que nous recommandons en la matière.

Nous appliquons notre pouvoir de vote au sein des organes de gouvernance de deux manières :

- **Le vote direct**, où nous exprimons notre position en notre propre nom (en ce compris par l'intermédiaire de notre représentant au sein de l'organe de gouvernance, le cas échéant)
- Le cas échéant, **le vote par délégation**, par lequel nous confions notre pouvoir de vote au dirigeant ou à un autre membre de l'organe de gouvernance concerné.

Quel que soit le mode de vote retenu, daphni étudie chacune des résolutions soumises à son vote en prenant en compte l'intérêt du fonds et de ses porteurs de parts, l'intérêt de la société concernée et les éventuelles conséquences en matière ESG.

Nous avons la volonté de **voter à 100% des instances auxquelles nous sommes représentés**. Cette pratique témoigne de notre responsabilité envers la gouvernance et la gestion des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous veillons à ce que **nos décisions de vote reflètent nos valeurs éthiques, nos convictions en matière d'ESG** et notre engagement envers le succès à long terme de nos participations.

## E. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

Les entités assujetties aux obligations de publication de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au 5° du III de l'article D. 533-16-I du code monétaire et financier.

daphni opère dans le secteur du Capital Investissement (Venture Capital) et investit dans des d'entreprises de très petite taille à taille modeste, en phase de croissance, toujours en tant qu'investisseur minoritaire. A date, aucune de nos sociétés est soumise à la publication d'information liée à la taxonomie verte Européenne.

|                                                                                                                                                                                                    | Ratio réglementaire<br>(obligatoire) basé sur<br>les publications des<br>contreparties <sup>1</sup> | Ratio volontaire<br>(optionnel) reflétant des<br>estimations du niveau<br>d'alignement des<br>contreparties <sup>2</sup> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie                                                                                                     | 0%                                                                                                  | 0%                                                                                                                       |
| Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie                                                                                                 | 0%                                                                                                  | 0%                                                                                                                       |
| Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux                                                                   | 0%                                                                                                  | 0%                                                                                                                       |
| Part dans l'actif total des produits dérivés                                                                                                                                                       | 0%                                                                                                  | 0%                                                                                                                       |
| Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE | 100%                                                                                                | 100%                                                                                                                     |

Les pourcentages sont exprimés en % de la valeur de marché de nos actifs au 31/12/24

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.

En adéquation avec sa politique d'exclusion, daphni n'est pas exposée au secteur fossile. La part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est donc de 0%.

## F. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET, LE CAS ÉCHÉANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIÈREMENT RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNÉE À L'ARTICLE L. 222-I B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

En tant qu'investisseur dans des entreprises de petite à moyenne taille, daphni opère dans le secteur du capital-investissement (Venture Capital) avec une approche engagée mais pragmatique face aux enjeux climatiques. Bien que nous ne disposions pas à ce jour d'un objectif formel de réduction d'émissions, nous restons pleinement alignés avec les ambitions de l'Accord de Paris et mobilisés pour contribuer activement à la transition via notre activité.

En 2024, nous avons **renouvelé l'évaluation de notre empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3**, en menant une analyse approfondie de notre société de gestion. Cette évaluation a mis en lumière plusieurs enseignements :

- **Amélioration de la qualité des données**, notamment sur les déplacements professionnels (remplacement des estimations monétaires par des données physiques)
- **Hausse des émissions liée à la croissance de nos activités** et à l'augmentation des événements physiques et des déplacements internationaux





Pour y répondre, plusieurs actions seront renforcées en 2025 :

- **Meilleur suivi des trajets en train**
- **Promotion du ferroviaire** pour les déplacements européens (Espagne, Allemagne...)
- **Efficacité énergétique** accrue dans nos opérations internes
- **Pratiques plus durables** dans la planification de nos événements

Notre scope 3, incluant les émissions des entreprises financées (catégorie 15), s'élève à 13 869 tCO<sub>2</sub>e en 2024. Cette hausse s'explique par :

- **Une couverture élargie de notre portefeuille**, incluant désormais l'ensemble de nos véhicules d'investissement
- **Des données plus robustes**, avec 46 % des entreprises reportant avec un score PCAF de 1
- **Une forte concentration des émissions** : 4 entreprises représentent à elles seules 80 % du total, soit 11 193 tCO<sub>2</sub>e.

Malgré cette croissance, plusieurs sociétés en forte expansion ont enclenché une trajectoire de réduction de leur empreinte, avec des engagements structurants. **Swile, Back Market et Trusk se distinguent notamment pour leurs actions concrètes en matière climatique et leur travail sur leur trajectoire de réduction des émissions.**

La mesure est une étape essentielle pour permettre à nos participations de mieux comprendre leurs principaux postes d'émissions et d'activer les bons leviers, qu'il s'agisse de réduire leur empreinte ou d'en contenir la croissance.

Depuis 2020, daphni mesure, en plus de ses émissions directes (scopes 1 et 2), celles de ses investissements (scope 3, catégorie 15), en tonnes de CO<sub>2</sub>, avec l'appui de prestataires externes. Nous incitons activement nos participations, notamment par le biais du dialogue bilatéral, à réaliser leur propre bilan carbone chaque année. Pour faciliter cette démarche, nous avons **référéncé plusieurs prestataires de confiance capables de les accompagner dans la réalisation de ces bilans et dans l'élaboration de premiers plans d'action.**

Nous croyons que l'acculturation des dirigeants et des entrepreneurs, dès les premières étapes de leur développement, est essentielle pour inscrire la durabilité au cœur de leur trajectoire.

En 2024, plusieurs de nos participations ont franchi des étapes majeures dans la lutte contre le changement climatique, en contribuant de manière significative à éviter des émissions de CO<sub>2</sub> dans leurs secteurs respectifs. Ces efforts se traduisent par les indicateurs suivants :

**Back Market : 380 000 tonnes de CO<sub>2</sub>e évitées**  
**Geev : 39 000 tonnes de CO<sub>2</sub>e évitées**  
**Fifteen : 9 000 tonnes de CO<sub>2</sub>e évitées**  
**Hubcycle : 7 000 tonnes de CO<sub>2</sub>e évitées**  
**Sora : 817 tonnes de CO<sub>2</sub>e évitées**  
**Voltfang : 170 tonnes de CO<sub>2</sub>e évitées**  
**Trusk : 100 tonnes de CO<sub>2</sub>e évitées**

Ces résultats ne sont qu'un début. Nos participations poursuivent leurs efforts pour renforcer leur impact environnemental. D'autres indicateurs viennent également illustrer cette dynamique positive :

- Back Market : 4 632 866 appareils reconditionnés en 2023
- Geev : 8 433 tonnes d'objets et 120 tonnes d'aliments sauvés des déchets
- Hubcycle : 1 500 tonnes de sous-produits détournés des déchets

- Faume : réduction de 35 % de l'intensité carbone par euro généré ; 140 000 articles remis à neuf en 2024
- ZOE : 30 000 abonnés, dont 70 % déclarent une hausse de leur niveau d'énergie et 85 % une amélioration de leur santé intestinale
- Swile : 4,5 millions d'euros collectés pour trois associations caritatives et 6 500 heures d'insertion sociale et professionnelle

Ces résultats illustrent l'impact environnemental et social tangible de notre portefeuille, et confortent notre ambition d'agir à la fois comme investisseur responsable et accélérateur de transitions durables.

## G. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ. L'ENTITÉ FOURNIT UNE STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ, EN PRÉCISANT LE PÉRIMÈTRE DE LA CHAÎNE DE VALEUR RETENU, QUI COMPREND DES OBJECTIFS FIXÉS À HORIZON 2030, PUIS TOUS LES CINQ ANS

daphni est consciente de **l'importance de prendre en compte les enjeux de biodiversité** de long terme dans ses investissements. De même que pour la stratégie d'alignement des portefeuilles à l'Accord de Paris, notre activité fait que les sociétés en portefeuille sont de taille modeste et n'ont pas encore les compétences ou les outils pour traiter ces sujets en interne. Un de nos rôles est de les accompagner dans la compréhension de ces enjeux.

De plus, contrairement au sujet climatique qui a mis en avant une mesure unique pour appréhender le sujet, la biodiversité est un sujet plus complexe. A date, la place financière ne possède pas une méthodologie robuste et consensuelle, assez avancée, pour nous permettre de prendre des engagements sur une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Tout comme pour les enjeux climatiques, nous pensons que **la mesure doit être une des premières actions** à mettre en place. Au vu de notre activité et de la taille des entreprises financées, nous n'avons pas défini un indicateur agrégé au niveau du portefeuille qui serait représentatif de nos investissements, mais nous regardons de près ce qui se fait sur le marché.

Pour autant, nous n'attendons pas la mise en place de méthodologies internationales pour agir, à notre échelle, et prendre en compte la biodiversité dans nos investissements.

A l'aide de notre méthodologie de mesure d'impact interne, nous évaluons pour chaque opportunité d'investissement, l'impact du modèle d'affaires sur les ODD liés à la biodiversité :

- **ODD14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- **ODD15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.

L'impact de notre activité sur la biodiversité est un sujet que l'on suit de près, en participant à différents groupes de travail et en suivant les évolutions réglementaires.

## H. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont pris en compte dans la gestion des risques et ce tout au long du processus d'investissement.



Afin de se prémunir de certains risques liés à l'ESG, nous avons défini **une liste d'exclusion permettant d'exclure les activités les plus néfastes pour l'environnement**, notamment celles liées aux énergies fossiles. La liste d'exclusion est présentée dans notre approche sur l'investissement responsable.

## Définir le risque de durabilité

**Le risque de durabilité** est défini comme *“un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement”* dans l'article 2(22) du règlement SFDR.

**Les risques de gouvernance** résultent de mauvaises pratiques de management ou de faiblesses dans la structure organisationnelle, tels que la concentration excessive des pouvoirs sur une seule personne, la corruption ou de mauvaises pratiques en matière de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

**Les risques sociaux** sont définis comme résultant de l'activité de l'organisation et pouvant avoir un impact sur ses parties prenantes (collaborateurs, clients et sous-traitants), tels que les violations des droits de l'homme, le travail forcé et le travail des enfants, les mauvaises conditions de travail ou de sécurité, la discrimination et les atteintes aux droits des communautés locales.

**Les risques environnementaux** sont définis comme résultant des activités de l'organisation qui ont un impact sur l'environnement, tels que les émissions carbone, le changement climatique, les catastrophes naturelles, les atteintes à la biodiversité et la pollution de l'eau.

## Intégration des risques de durabilité et ESG dans le processus de due diligence

Dans le cadre de la due diligence, daphni mène systématiquement un **processus d'identification des risques potentiels liés à la durabilité de l'entreprise**. Ce travail se base notamment sur notre outil de mesure de l'impact présenté ci-dessus, qui permet d'attribuer une note d'impact, mais aussi une note de risque lorsque l'influence de l'activité sur un ODD est considérée comme risquée ou destructrice. Ce modèle d'évaluation de l'impact prend en compte aussi bien les risques climatiques que les risques liés à la biodiversité à travers la mesure de l'impact du modèle d'affaires sur les ODD 14 et ODD 15 liés à la biodiversité.

daphni exclut tout investissement dans des entreprises considérées à effet destructeur selon notre modèle de notation. En outre, la société a défini une liste de secteurs considérés à risque dans lesquels daphni ne peut investir.

En addition, l'analyse des risques spécifiques à l'opportunité d'investissement, lors de la phase d'évaluation, permet de faire remonter, le cas échéant, les risques ESG inhérents au modèle d'affaires.

## Suivi des risques de durabilité et ESG des sociétés en portefeuille

Les risques liés au développement durable sont **évalués en continu après l'investissement et tout au long de la détention d'actions de l'entreprise**. En tant qu'actionnaire minoritaire, l'équipe dédiée de daphni n'est pas opérationnelle dans les entreprises du portefeuille, mais **s'engage à soutenir les entrepreneurs dans leur réflexion autour de leur politique ESG**. Dans le cadre du reporting ESG, les entrepreneurs sont invités à informer et à détailler les controverses potentielles rencontrées dans leur activité ou tout événement marquant qui aurait un impact environnemental ou social. En cas de controverse, daphni s'engage à fournir **un soutien maximal aux parties prenantes dans le processus de résolution**.



Pour notre véhicule classifié article 8, les risques ESG sont aussi appréhendés par la prise en compte des Principales Incidences négatives (PAI) au niveau de l'investissement. Les risques de durabilité de ce véhicule étant détaillés dans notre politique de prise en compte des risques de durabilité.

## I. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Le fonds daphni Yellow FPCI est classé article 8 au sens du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR), représentant 34% des engagements totaux des investisseurs sous gestion.

En complément, l'ensemble des véhicules de la société de gestion, notamment daphni Purple FPCI, daphni Yellow FPCI et les autres fonds gérés, intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse et de décision d'investissement, quel que soit leur niveau de classification réglementaire. Ces véhicules représentent + de

| Responsabilité des investissements                                 |                                                                                                                                                       |          |                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Critères                                                           | Sous-critères                                                                                                                                         | Réponses | Précisions                                                                           |
| Intentionnalité de la stratégie des fonds de la société de gestion | % des fonds, à but de performance financière uniquement (produits dits "Article 6" selon le règlement Disclosure européen)                            | 66%      | Mise en conformité à l'article SFDR 8 de daphni Yellow FPCI.                         |
|                                                                    | % des fonds, à but d'intégration de caractéristiques environnementales ou sociales (produits dits "Article 8" selon le règlement Disclosure européen) | 34%      |                                                                                      |
|                                                                    | % des fonds, à but d'investissement durable (produits dits "Article 9" Disclosure européen)                                                           | 0%       | daphni a choisi de se conformer à l'Article 8 du règlement SFDR et non à l'article 9 |



Merci

